

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13  
Date de convocation : le 3 novembre 2023

**Présents:** M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, Mme MARCHAIS Sandrine, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, Mme VIOT Martine, M. GILSON Marc, Mme TALBERT Maria

**Absents non représentés :** Mr BRAULT Sébastien, Mme JAMOT Hélène

**N°2023-79. CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES : CHOIX DU CONTRAT DE  
DELEGATION**

Après présentation du rapport du Maire exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat, Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le choix du délégataire et du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE l'offre VARIANTE V2 incluant les travaux supplémentaires préconisés de l'entreprise VEOLIA EAU : mise en place d'un réseau dédié extraction des mousses, d'une passerelle sécurisée sur la cuve de chlorure ferrique et d'un débitmètre sur le poste de Langennerie**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, Monsieur POULLE Guy à signer les documents nécessaires à la passation d'un nouveau contrat d'affermage avec l'entreprise VEOLIA EAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035.**

Pour extrait certifié conforme  
A Cerelles, le 23 novembre 2023

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,  
Monique ROLSHAUSEN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : le 3 novembre 2023

**Présents:** M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, Mme MARCHAIS Sandrine, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, Mme VIOT Martine, M.GILSON Marc, Mme TALBERT Maria

**Absents non représentés :** Mr BRAULT Sébastien, Mme JAMOT Hélène

**N°2023-78. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 OCTOBRE 2023**

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 Octobre 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 17 Octobre 2023.**

Pour extrait certifié conforme  
A Cerelles, le 23 novembre 2023

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,  
Monique ROLSHAUSEN



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : le 3 novembre 2023

**Présents:** M. POULLE Guy, Mme GROUSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, Mme MARCHAIS Sandrine, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, Mme VIOT Martine, M. GILSON Marc, Mme TALBERT Maria

**Absents non représentés :** Mr BRAULT Sébastien, Mme JAMOT Hélène

**N°2023-80. CREATION POSTE ATTACHE TERRITORIAL SUITE PROMOTION INTERNE**

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la liste d'aptitude au grade d'Attaché Territorial dressée en date du 13 octobre 2023 par le centre de gestion d'Indre et Loire

Considérant qu'un poste d'Attaché Territorial à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent actuellement sur le grade de Rédacteur Principal 1ère classe, dans le cadre de la procédure de promotion interne

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** la création d'un poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Pour extrait certifié conforme  
A Cerelles, le 23 novembre 2023

Le Maire, Guy POULLE  
  
  
La Secrétaire de séance,  
Monique ROLSHAUSEN  


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13  
Date de convocation : le 3 novembre 2023

**Présents:** M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, Mme MARCHAIS Sandrine, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, Mme VIOT Martine, M. GILSON Marc, Mme TALBERT Maria

**Absents non représentés :** Mr BRAULT Sébastien, Mme JAMOT Hélène

**N°2023-81. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Les articles L2313-1 et R 2313-3 du code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un état du personnel.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune, il est proposé au conseil municipal d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la commune de Cerelles.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois comme suit, à compter du 01/01/2024 :

Grade	Date création	Cat.	Durée hebdo TC/TNC	Fonction	Postes pourvus			Postes non pourvus	
					Statut de l'agent	Sexe F/M	TC ou TP	Depuis quelle date	Motifs
<b>Service administratif</b>									
Attaché Territorial	01/01/2024	A	TC	Secrétaire générale	titulaire	F	TC		
Adjoint administratif ppal 1e classe	01/12/2023	C	TC	Agent administratif polyvalent	titulaire	F	TC		
Adjoint administratif territorial	23/01/2020	C	TC	Agent administratif polyvalent	titulaire	F	TC		
<b>Service Technique</b>									
Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	01/11/2023	C	TC	Responsable services techniques	titulaire	M	TC		
Adjoint technique territorial	14/10/2021	C	TNC 25/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire polyvalent	titulaire	F	TC		
Adjoint technique territorial	16/05/2023	C	TNC 26/35 <sup>ème</sup>	Agent entretien polyvalent	Stagiaire	F	TC		
<b>Service scolaire et périscolaire</b>									
Agent de maitrise	12/12/2022	C	TNC 31.5/35 <sup>ème</sup>	Responsable service scolaire	titulaire	F	TC		
ATSEM ppal 2 <sup>e</sup> classe	13/03/2018	C	TNC 31.5/35 <sup>ème</sup>	ATSEM	titulaire	F	TC		

Pour extrait certifié conforme  
A Cerelles, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,  
Monique ROLSHAUSEN



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13  
Date de convocation : le 3 novembre 2023

**Présents:** M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, Mme MARCHAIS Sandrine, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, Mme VIOT Martine, M. GILSON Marc, Mme TALBERT Maria  
**Absents non représentés :** Mr BRAULT Sébastien, Mme JAMOT Hélène

**N°2023-82. BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°9/2023**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Suite à la souscription de l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne concernant l'acquisition de la maison Rue du Coq Hardi, 2 échéances sont dues pour l'année 2023. Monsieur le Maire propose de passer l'écriture comptable suivante :

***Section investissement***

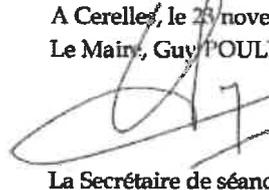
	Chap/ article	Montant
dépenses	16/1641	+3868.00€
	Opération/ article	Montant
dépenses	258/2128	-3868.00€

***Section fonctionnement***

	Chap/ article	Montant
dépenses	66/66111	+2542.00€
dépenses	011/6234	-2542.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative selon les modalités exposées ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme  
A Cerelles, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Guy POULLE


La Secrétaire de séance,  
Monique ROLSHAUSEN

